

Le 15 mars 2021

PAR COURRIEL

Pierre Gagnon, Ad. E.
 Vice-président exécutif – Affaires
 corporatives et juridiques et chef de la
 gouvernance
 Édifice Jean-Lesage
 20^e étage
 75, boulevard René-Lévesque Ouest
 Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2021-0054

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 23 février 2021 et dans laquelle vous nous demandez :

« ... je désire obtenir copie du ou des document(s) suivant(s) :

- Les montants versés par Hydro-Québec en primes, bonis et autre incitatifs annuels à ses employés au cours des années civiles 2018, 2019 et 2020.

- La démarche vise à obtenir les montants totaux ainsi que la ventilation selon les différents secteurs de la société d'État, comme les membres de la haute direction, les cadres ainsi que les divisions comme Hydro-Québec Distribution. »

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-après les montants de rémunération incitative par groupe d'emploi ainsi que les primes d'attractions et de rétention versés en 2018, 2019 et 2020 par Hydro-Québec. Toutefois, nous ne détenons pas ces données par unité administrative dont la production nécessiterait entre autres des travaux d'extraction, de calcul et de compilation. Nous invoquons en conséquence l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

	Rémunération incitative 2017 versée en 2018	Rémunération incitative 2018 versée en 2019	Rémunération incitative 2019 versée en 2020
Personnel régi par convention collective / conditions particulières	1 728 608 \$	1 995 190 \$	1 714 769 \$
Personnel professionnel et non régi	5 334 181 \$	6 938 919 \$	6 320 422 \$
Cadres (maîtrise et intermédiaires)	10 451 053 \$	11 855 618 \$	12 894 304 \$
Cadres de direction et hauts dirigeants	6 471 049 \$	6 791 945 \$	6 930 074 \$
Primes d'attraction et de rétention	1 864 053 \$	1 999 388 \$	2 380 127 \$
Total	25 848 944 \$	29 581 060 \$	30 239 696 \$

De plus, nous vous informons que dans le contexte de la pandémie mondiale et de ses conséquences au Québec, Hydro-Québec a pris la décision d'annuler la rémunération incitative pour 2020, normalement prévue par la Politique de rémunération incitative, pour ses hauts dirigeants, ses gestionnaires et son personnel non syndiqué.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Pierre Gagnon

p. j.